

Droits d'auteur, rémunération, déclarations sociale et fiscale : on vous dit tout !

Journée professionnelle Mardi 6 octobre 2020 - 9h30/16h30
Centre Diocésain de Besançon - 20 rue Megevand*

La mise en place des réformes dans le domaine fiscal et social le 1^{er} janvier 2019 a profondément bouleversé les pratiques. Cette journée d'information dédiée aux auteurs et aux diffuseurs, organisée par l'Agence Livre & Lecture Bourgogne-Franche-Comté en partenariat avec la Société des Gens de Lettres, a pour objectif de faire un point et de répondre aux interrogations soulevées par ces réformes.

Intervenants

François Nacfer, responsable formation et Ambre Morvan, juriste (Société des Gens de Lettres)

Publics visés

Matin : auteurs et diffuseurs (éditeurs, organisateurs de manifestations littéraires, libraires)

Après-midi : auteurs

Programme

9h30/12h30 • Auteurs, et si on vous payait ?

Matinée ouverte aux diffuseurs et auteurs

- La rémunération des auteurs :
 - Quelles rémunération pour quelles activités ?
 - Rappel des obligations légales des éditeurs
- Précompte ou pas précompte ?
- La note de droits d'auteur : comment l'établir ?
- 2020 ce qui change : les taux de cotisations, les tarifs
- L'URSSAF : démonstration de la déclaration à l'URSSAF par le diffuseur

12h30/14h • Déjeuner libre

14h/16h30 • Défi : je comprends mon régime fiscal et social !

Après-midi réservée aux auteurs

- Fiscalité : traitements et salaires ou bénéfiques non commerciaux ?
- L'impact du régime fiscal sur le régime social
- Siret ou pas Siret ?
- La déclaration sociale à l'URSSAF : auteurs en TS / auteurs en BNC
- La déclaration fiscale

Contact

Nicolas Bigaillon, Assistant Vie littéraire & Développement de la lecture
n.bigaillon@livre-bourgognefranche.comte.fr • 03 81 82 04 40

*Parkings publics de proximité : Mairie et Chamars